

# Rapport de la sous-commission des comptes 2015

## Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

---

### Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS)

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 mars 2016, en présence de Mme Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Me Bois (124), MM. Cosandier, Fournier et Laini (420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483). Les comptes susmentionnés ont été passés en revue.

La sous-commission relève la clarté des remarques faites à l'appui des comptes et son rapporteur renonce ainsi volontairement, dans la mesure du possible et par souci d'éviter les redondances, à reprendre les postes dûment commentés.

### Service de la communication

Le regroupement du service de la communication s'est fait sous l'impulsion de la cheffe du dicastère. Celle-ci remarque que la dotation en personnel actuelle (2,4 EPT) est insuffisante à long terme.

L'activité déployée durant la première année du service a eu un impact important pour un coût très bas. Le service de la communication a fourni pour plus de CHF 100'000.- de prestations pour les autres services de la Ville, travail qui était auparavant confié à des mandataires externes. Cette part d'activité interne devrait à l'avenir apparaître de manière comptable.

Le chef du service remarque que les autres services ne doivent pas se dégager de toute réflexion de communication. La communication doit toutefois y être associée afin de pouvoir assurer une cohérence de la communication.

Il est fait quelques remarques additionnelles aux comptes et particulièrement sur le groupe 31. Celui-ci avait été budgété trop haut parce que l'année qui a servi de base au calcul était celle où il y a eu passablement de frais liés au nouveau logo. Ceci fait que le poste 31 a été environ divisé par quatre.

Par ailleurs, le service a renoncé à un certain nombre de dépenses (une seule annonce pour Mobilité 2030) ou trouvé d'autres soutiens (par ex. : recours au sponsoring pour un montant de CHF 55'000.- pour l'inauguration de la place de la gare).

### Service communal de l'action sociale (SCAS)

#### *301 : Office d'aide sociale*

Le service a dû chercher CHF 600'000.- d'économie pour le budget 2015 bis et a réalisé une économie supplémentaire de CHF 300'000.- sur le personnel. Ceci est dû au fait que les nouveaux postes sont budgétés à l'échelon moyen (11) alors que les personnes engagées le sont généralement à un échelon moindre. À ceci se sont ajoutés les délais de carence.

La cheffe de service fait remarquer que la gestion de 26 assistants sociaux en un seul groupe est parfois compliquée et qu'il faudrait peut-être songer à dispatcher les personnes. Par ailleurs, l'expérience montre qu'il faut compter avec un roulement de 5 à 6 personnes absentes.

Les frais bancaires et postaux (31300400) sont réduits parce que le service diminue le nombre de versements en nature aux bénéficiaires. Ceci a également pour avantage de désengorger les locaux. En 2013, le service versait en liquide pour CHF 800'000.- d'aide par mois. Ce chiffre est tombé à CHF 60'000.- en 2015.

#### *315 : Maison de retraite*

Le Châtelot a été versé au patrimoine financier avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ceci fait que les frais sont passés du groupe 31 au groupe 34.

Il a été donné mandat à une gérance pour analyse en cas de vente même s'il n'est pas possible pour un privé d'exploiter cette structure puisqu'elle est située sur une zone d'utilité publique.

Par ailleurs, si la vente ne se fait pas, il faudra que la Ville investisse dans ce bâtiment qui génère de plus en plus de frais liés à des réparations. De plus, les studios non refaits ne peuvent être loués, ce qui pose le problème de la rentabilité d'une structure appartenant au patrimoine financier.

#### *321 : Participation aux institutions sociales*

Globalement, les coûts n'ont pas augmenté comme cela pouvait être à craindre étant donné qu'il s'agit de charges non-maîtrisables. Les subventions versées l'ont été selon le budget prévu.

### Service juridique

La baisse de la dotation en personnel a permis de compresser les coûts du service. De plus, la présence d'une juriste au sein du nouveau service des bâtiments et du logement leur permet d'assumer la partie juridique liée à ce service. Ceci fait que la dotation actuelle est viable pour le moment.

Deux mandats juridiques ont été confiés à l'extérieur pour analyse des cas liés au Constable et à l'emprunt Depfa. Le chef de service trouve judicieux, pour des cas particuliers, que l'expertise soit externe, ce qui assure une spécialisation et une certaine neutralité.

Les comptes montrent une hausse de CHF 25'000.- pour le loyer puisque jusqu'en 2014, le service était localisé à Serre 23 où aucun loyer n'était comptabilisé.

Les prestations fournies pour Val-de-Ruz diminuent d'environ 15 %. Ceci est dû au fait que la commune de Val-de-Ruz recourt de moins en moins souvent au service juridique de la Ville étant donné qu'ils « s'autonomisent » peu à peu.

### Ecole obligatoire

Une économie de CHF 800'000.- a été faite sur le personnel des six nouveaux centres financiers, ceci vu le non-remplacement d'un poste de secrétaire, les non-remplacements lors de maladie (430 principalement). À cela s'ajoute une recette non-prévue, le remboursement des indemnités maladie, accident ou maternité pour un montant de CHF 70'258.05.

Pour les centres 435 à 445, l'économie sur le personnel provient principalement de départs à la retraite plus rapides que prévu. La direction suppose un certain épuisement lié à la succession des réformes et des craintes liées à l'évolution de la caisse de prévoyance.

Au 450, la baisse est due au passage d'un concierge au service des sports. Par ailleurs, la fermeture des classes du Valanvron et de Bas-Monsieur n'a apporté qu'une petite économie dans ce centre.

Globalement, les charges du groupe 31 sont conformes à celles qui avaient été budgétées. Un dépassement au niveau du chauffage puisque lors de l'élaboration du budget, il avait été prévu une baisse du prix du mazout plus forte que celle qui a eu lieu.

Le projet d'aménagement des combles des collèges en classes se poursuit. Après étude sur l'ensemble des bâtiments, trois combles ont été jugées utilisables. Pour des questions budgétaires, un seul a été retenu, celui du collège de la Promenade.

Ce choix est justifié par la plus forte pression démographique dans le secteur Sud par rapport au reste de la Ville. Il y sera donc aménagé trois salles ordinaires, une salle d'appui et des sanitaires dans les combles. Les projets pour les Marronniers et Numa-Droz sont pour l'instant gelés. Le projet d'extension de Président-Wilson, également, est pour l'heure en attente.

### Service de la santé et de promotion de la santé

Le chef de service signale qu'ils ont pu bénéficier de l'appui du service financier pour le passage à MCH2.

Pour ce qui touche au travail de santé publique, le service continue son travail de prévention, notamment avec un projet relatif au cancer (protection solaire) destiné aux travaux publics.

Le service a facilité l'installation de cinq médecins en ville (deux encore à venir) mais a malheureusement raté un pédo-psychiatre. La Ville a été pionnière dans le cadre du réseau Villes-santé que devraient intégrer la commune de Val-de-Ruz et les villes de Yverdon et Genève.

*331 : Centre de santé sexuelle, planning familial - 482 : Centre de santé scolaire:* Le développement de l'axe « parents » se poursuit au travers de l'organisation de débats et le projet de monter des ateliers. L'axe « enseignants » se concentre principalement sur les cycles 1 et 2, les enseignants du cycle 3 se sentant moins concernés par la médecine scolaire.

Le poste 313002100 est difficile à planifier car les factures de HNe arrivent de manière irrégulières.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de déplacer le planning familial dans l'ex-maison de jardinier de l'hôpital, HNe ne pouvant supporter les frais de transformation malgré l'augmentation de loyer que cela aurait généré.

*483 : Centre d'orthophonie:* Le centre tente de réduire le temps d'attente entre le signalement, les premiers rendez-vous (environ 5 mois) et le traitement (près d'une année).

Pour tenter de réduire ces délais en repérant plus rapidement les cas orthophoniques purs d'autres problématiques ou pathologies. Ceci tout en gardant une certaine fonction d'aiguillage vers d'autres structures.

Cependant, la perte de 0,2 EPT génère du stress et le centre ne dispose toujours pas de salle d'attente.

Le rapporteur  
Karim Boukhris